

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU DU 14 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 juin à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Bureau Communautaire : 07 juin 2018,

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	10	0	2	5

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, FAYE Jean-Pierre, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, PERIGAUD Chantal, POURCHET Pierre

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie Claude (remplace M. MUZETTE Thierry)

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

DOLLEY Alain, PERDUCAT Daniel

Absents :

CAMBOU Stéphane, GARDELLE Bruno, MENUCELLI Thierry, PLAZANET Mélanie, SERRU Marie-Claire

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

---

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### **Délibération n°47-2018: Contrat de dynamisation et cohésion du territoire Monts et Barrages avec la Région Nouvelle Aquitaine**

Vu la délibération du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Le PETR du Pays Monts et Barrages et les 3 EPCI de Briance Combade, Noblat et Portes de Vassivière ont élaboré un projet de contrat et défini la stratégie et le plan d'actions suivants :

#### **La stratégie de développement du territoire Monts et Barrages**

A partir du diagnostic partagé et de la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire au cours de deux ateliers participatifs, trois enjeux majeurs se sont dégagés :

- enjeu démographique et d'accueil de nouvelle population
- enjeu de développement de l'économie présentielle et productive
- enjeu de gouvernance territoriale et de développement des partenariats internes et externes

Les enjeux identifiés ont permis de définir la stratégie de développement suivante s'articulant autour de deux axes structurants :

#### Axe 1 - Renforcer les facteurs d'attractivité et favoriser l'accueil de population

1.1 Renforcer l'offre de services au public dans ses différentes composantes : services de santé, services jeunesse-petite enfance, services publics, création d'offres innovantes de type tiers lieux...Il s'agit de maintenir et de qualifier le niveau de services à la population de manière à rester attractif et de générer une offre innovante de services pour l'accueil de nouvelle population.

1.2 Construire et accompagner le développement d'une offre culturelle.

Le territoire bénéficie de structures professionnelles de qualité qu'il convient de soutenir tout en développant des offres nouvelles bénéficiant à la fois à la population locale et aux publics touristiques.

1.3 Qualifier, créer et organiser l'offre de loisirs sportifs et de pleine nature.

Les qualités environnementale et paysagère du territoire sont des ressources à mieux valoriser auprès de multiples publics (scolaires, clubs, habitants, groupes, individuels, locaux, touristes). Pour autant la qualité des sites et la qualité de l'encadrement professionnel des activités sont des clés de conquête de nouveaux publics.

#### Axe 2 –Développer l'économie locale et valoriser les ressources patrimoniales

2.1 Construire une démarche globale de revitalisation des centres-bourgs pour une meilleure qualité de vie : commerces, services de proximité, habitat, espaces urbains.

Les trois centres-bourgs majeurs et les bourgs secondaires sont confrontés à des dégradations structurelles et à des problématiques d'habitat vacant. L'objectif est d'avoir une approche globale de la revitalisation de ces centres bourgs en intégrant leurs différentes fonctions (services de proximité, habitat, espaces collectifs, mobilités...) Il convient d'accorder une attention particulière au maintien des commerces, à la transmission-reprise des entreprises, leur développement (en lien avec les problématiques de l'emploi) ou à des créations nouvelles.

2.2 Favoriser et accompagner le développement des circuits courts.

L'agriculture demeure très présente sur le territoire au travers de productions de qualité (viande bovine et ovine...). Diverses formes de circuits courts se sont développées qu'il convient de soutenir et d'encourager (restauration collective, nouvelles organisations...).

2.3 Favoriser l'émergence de filières économiques et de stratégies collectives de réseaux d'entreprises

L'idée est de faciliter la structuration de filières comme le secteur du bois. Celles liées aux éco-matériaux (terre crue), en lien la rénovation du bâti ancien restent à explorer.

2.4 Construire des offres de formation liées aux filières et aux activités.

De par sa petite taille et de sa proximité avec Limoges, le territoire ne dispose pas de formations professionnelles ni de formations post-bac. L'objectif est de commencer à mieux appréhender les besoins en compétences des entreprises et de concevoir de nouveaux outils.

2.5 Qualifier, créer et structurer l'offre touristique.

Territoire touristique bénéficiant des flux Limoges-Vassivière, l'offre d'hébergements touristiques souffre d'un manque de qualification et d'une absence d'organisation d'ensemble y compris avec les territoires limitrophes.

#### **Objet du Contrat**

Le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Monts et Barrages a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le PETR ainsi que les EPCI le composant en vue de la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Monts et Barrages et ses annexes 1 et 2**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président à signer le contrat et tous les documents y afférents**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 25 juin 2018

Le Président,  
Jean Pierre FAYE

*Acte rendu exécutoire le :*

*Publié le :*